

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 mai 2018

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DASES 144 G** Subvention (6 000 euros) pour l'association LA POSSIBLE ECHAPPEE (9e) qui agit dans l'organisation d'activités culturelles et/ou permettant l'accès à la culture de personnes en situation de handicap.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention à l'association « LA POSSIBLE ECHAPPEE » ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association « LA POSSIBLE ECHAPPEE » (9<sup>e</sup>), simpa 18502, dossier 2018\_04318, pour l'année 2018.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 65748, rubrique 4251, destination 4250008 du budget de fonctionnement de l'année 2018 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**